

« REDSKINS Limoges » est un collectif informel qui a pour objectif une agitation contre-culturelle et d'action autour du combat antifasciste radical, en lien avec la lutte de classe et le projet de Révolution Sociale. Nous sommes réunis, par un refus simple et stricte de laisser la parole et la rue aux fascistes, racistes, sexistes et serviteurs de l'ordre bourgeois. Les Redskins ont donc comme principale orientation le combat contre le système capitaliste vecteur essentiel de l'exploitation et du racisme. C'est pourquoi on nous retrouve dans différents mouvements sociaux, organisations, et aux cotés des plus exclus, des opprimé-es/exploité-es. Les Redskins Limoges suivent une logique propre: frapper fort où ça fait mal. Nous faisons en sorte que l'extrême droite ne se sente nulle part chez elle. Que la peur change de camps !

Néanmoins, nous affirmons que le mouvement Redskin n'est pas une fin en soi et que le véritable combat antifasciste, doit se faire dans les organisations de classe en lien avec l'anticapitalisme et la lutte des classes !

ANTIFASCISME DE RUE

Notre antifascisme rejoint l'antifascisme radical. On donne deux sens à radical :

- Radical parce qu'il est en rupture avec la politique politicienne et les magouilles des gouvernants (et ceux/celles qui tendent à vouloir les rejoindre sur le jeu du pouvoir).

- Radical car il est également en rupture avec « l'antiracisme » et « l'antifascisme » bien-pensant des quelques associations institutionnelles qui s'en revendiquent. Nous ne discutons pas avec le fascisme, nous le combattons dans la rue car c'est le terrain où il s'exprime dans la violence physique et morale. Les bandes de néo-fascistes, racistes, organisées, s'offrent le loisir de commettre des excès à outrance lorsqu'ils ont pignon sur rue (tabassages, violences raciales, ratonnades, viols...). C'est pourquoi notre mouvement est apparu en France, en Europe et Internationalement, et pourquoi nous restons vigilants aujourd'hui dans une situation économique instable qui se matérialise par des riches toujours plus riches et des pauvres toujours plus pauvres (les inégalités sociales sont la base des montées d'extrême droite, de la haine raciale). C'est pas les immigrés qu'il faut virer ! C'est le capitalisme qu'il faut éliminer !

Devant le poids de l'histoire et devant cette société d'injustices nous ne baisserons jamais la garde face aux fachos et à tous/toutes ceux/celles qui tendent à exercer un pouvoir de domination et d'oppression qu'elle soit politique, sociale, économique ou culturelle. On nous accuse souvent d'être violents... mais nous ne faisons que retourner la violence que l'Etat, les dominants, les oppresseurs font subir aux plus faibles d'entre nous, aux dominés, en licenciant, en bradant les acquis sociaux, en méprisant et en réprimant notre classe. Par "classe", nous entendons tous/toutes ceux/celles qui n'ont pas de pouvoir de décision sur ce qu'ils créent tant au point de vu matériel qu'intellectuel: le prolétariat. Nous reconnaissons donc la lutte de classe historique selon la définition marxiste, son orientation révolutionnaire/libertaire, et agissons en conséquence.

Les différents gouvernements de droite comme de gauche font le jeu du capitalisme et donc contribuent à développer le fascisme en négligeant les solutions révolutionnaires à gauche. Par conséquent nous ne tendrons pas la joue aux réactionnaires qui tendent le bras. Les Redskins ne sont pas dupes, nous ne reculerons pas face à ceux/celles qui veulent disposer de nos vies. A la Dureté de notre temps, opposons la dureté de la riposte ! Nous ne sommes pas plus radicaux que la misère qu'on nous impose !

CONTRE-CULTURE SOUS LE SIGNE DE LA LUTTE DE CLASSE

Notre action et notre démarche s'inscrivent dans la contre-culture (mouvement culturel contestataire et opposé à la culture dominante, bourgeoise), la mémoire (diffuser et honorer la mémoire ouvrière, militante et internationaliste) ainsi que relayer les informations sur les luttes sociales et populaires. La culture a toujours su avoir un rapport de masse, c'est pourquoi nous voulons l'utiliser aujourd'hui comme arme de conscience. Les Redskins sont solidement implantés à Limoges et revendiquent un certain nombre d'actions de rue contre les fascistes et la droite réactionnaire: arracher la propagande d'extrême droite, empêcher l'expression symbolique ou réelle de ses militant-es, chasser les idées et pratiques nostalgiques des régimes fascistes, autoritaires, totalitaires, informer par le biais de tracts, de fanzines, de concerts... De plus, nos activités sont autonomes et sont le fruit de notre seule volonté, nous appelons ça l'action directe. La liberté et l'indépendance n'ont pas de prix. Chez nous pas de chef ni de passe-droits, pas de discours démagogique ou utopiques ni de vieille rengaine démodée ! Notre orientation est la lutte de classe, notre profession de foi: l'action de rue !



★ **BROCHURE** ★

L'AUTODEFENSE PROLETARIENNE

REDSKINS

LIMOGES

CONTRE-CULTURE ANTIFASCISTE ET POPULAIRE

REDSKINS-LIMOGES.OVER-BLOG.ORG

Les REDSKINS LIMOGES, groupe contre-culturel et antifasciste, se réclamant des Arditi del Popolo et des autres groupes d'auto-défense prolétarienne, proposent avec cette étude, une formation à la question et à la pratique de cette autodéfense, qui, suivant le contexte actuel est nécessaire.



Le système actuel est hostile pour le prolétariat. L'autodéfense est constamment nécessaire. Des exemples au quotidien permettent de nous le rappeler : criminalisation et répression des mouvements sociaux, violence étatique et patronale, discriminations au travail, racisme, licenciements, abus sur les employé-e-s, violence des nervis d'extrême droite à la solde des patrons et des gouvernements (attaques de piquets de grève, chasses aux abords de manifestation, alliance tactique avec les flics). Et quand elle ne l'est pas - nécessaire-, elle permet une conscience et une sensibilisation pour être prêt-e à toutes ces éventualités.

Les mouvements, les conflits sociaux opposent deux classes antagonistes: la classe qui détient les outils de production, les richesses et les capitaux (classe capitaliste – classe bourgeoise) opposée à la classe qui vend sa force de travail, produit les richesses, assure les services, pour pouvoir subvenir à ses besoins (le prolétariat – classe ouvrière).

Les conflits sociaux résultent à la fois de la lutte de classe que mène les capitalistes pour maintenir leurs privilèges, leurs intérêts économiques, sociaux, politiques et culturels, bref leur domination; et la lutte de classe menée par le prolétariat contre les capitalistes pour ne plus être dominé et acquérir son émancipation via l'édification du socialisme, d'un nouveau système juste, libre, solidaire, communiste, démocratique et autogestionnaire.

Le but de l'autodéfense prolétarienne, telle qu'elle fut et telle qu'elle reste, est l'encadrement du prolétariat dans son action de lutte de classe et surtout sa protection contre les coups des forces armées de l'Etat et des fascistes. Le fascisme n'est d'ailleurs qu'une contre-révolution préventive orchestrée par la bourgeoisie et le capitalisme afin de garantir et de maintenir ses intérêts contre une Révolution Sociale que peut mener le prolétariat durant la crise permanente du capitalisme.

Le pivot de l'autodéfense prolétarienne sous-entend évidemment une appartenance de classe. Il est évident que pour la protection et l'encadrement du prolétariat, les éléments composants l'autodéfense sont issus de ce prolétariat et adhèrent à sa lutte de classe. Un rapport de force n'est valable que si c'est la masse prolétaire, ou concernée sur le lieu de travail mobilisée, qui est prête à défendre un camarade sur ce même lieu.

Bien entendu ce n'est pas du jour au lendemain qu'il est possible à la classe ouvrière d'être victorieuse dans la lutte contre la bourgeoisie. Il est nécessaire de passer par des combats âpres et durs, par des victoires et des défaites, des mouvements et des conflits sociaux, etc... Mais c'est en passant par ces formes de lutte que le prolétariat apprendra à gagner, car, que les mouvements sociaux se soldent par des défaites ou des victoires, ils nous servent toujours à mieux nous organiser et à améliorer notre détermination et notre cohésion, ce qui est nécessaire.

C'est en défendant la culture prolétarienne, la culture de classe, les vendeurs de la presse révolutionnaire, les colleurs d'affiches, les distributeurs de tracts, les piquets de grève devant les portes des usines et des boîtes occupées et mobilisées, les blocages économiques etc..., que nous arriverons à préparer notre classe aux événements qui demanderont plus de courage révolutionnaire. Et nous le voyons à chaque mouvement social, la classe dominante, pour écraser nos pratiques de lutte et de rapport de force qu'entretient le prolétariat mobilisé, fait appel aux « forces de l'ordre » pour débloquer la situation. L'exemple fut encore flagrant avec le mouvement de 2010 où le gouvernement ne parlait à l'opinion publique de « démobilité » qu'avec derrière l'envoi de « forces de l'ordre » sur les lieux de blocages. La répression et l'intimidation ont toujours permis de propager une éventuelle démobilité, relayée par les médias, qui finissent par noyer le rapport de force.

SOMMAIRE:

- 1) **Introduction: La nécessité de l'Autodéfense Proletarienne aujourd'hui**
- 2) **Histoire - Mémoire et exemples passés de l'Autodéfense Proletarienne**
- 3) **Schémas et explications de services d'ordre et d'autodéfenses**
- 4) **Autodéfense Juridique**
- 5) **Conclusion: Préparer la confrontation physique et morale... ou la subir tôt ou tard**



COMPLEMENTS / ANNEXES / SOURCES

- "**Dynamite ! Un siècle de violence de classe en Amérique**" - Louis Adamic
- "**La Cité du Sang**" - Eric Fournier
- "**Les Arditi del Popolo**" - Barricata N°20
- "**Naissance des groupes de défense antifascistes**" - Barricata N°1
- "**Culture Proletarienne**" - Marcel Martinet
- "**Courant Syndicaliste Révolutionnaire - Brochure "Syndicalisme contre Fascisme"**
- "**L'Action Directe**" - Emile Pouget
- "**Manuel du Guerillero Urbain**" - Carlos Marighela
- "**Face à la police / Face à la justice**" - Elie Escondida et Dante Timelos



Préparer la confrontation physique et morale... ou la subir tôt ou tard

AUTO-DEFENSE PROLETARIENNE



REDSKINS LIMOGES

Cette partie fait acte de conclusion pour cette brochure. Nous l'avons vu tout au long de cette étude, la préparation à la confrontation est plus que nécessaire car l'affrontement entre classes est inévitable et ne peut que se durcir tant que l'émancipation des travailleurs-euses ne sera pas optimale avec l'édification du socialisme et du communisme autogéré, libre et démocratique, répondant aux besoins de l'humanité.

Pour trouver le point faible de l'ennemi, dans le cas du fascisme, il suffit parfois de l'écouter parler.

Au congrès de Nuremberg, le 3 septembre 1933, Adolf Hitler déclara « un seul danger pouvait briser notre développement: si l'adversaire en avait compris le principe et si, dès le premier jour, avec la plus extrême brutalité, il avait brisé le noyau de notre mouvement ». Et Goebbels rajouta dans son écrit Combat pour Berlin: « Si l'adversaire avait su combien nous étions faibles, il nous aurait probablement réduit en bouillie... Il aurait écrasé dans le sang les premiers débuts de notre travail ».

Il suffit de rappeler l'impact qu'avaient eu dans les années 90 la série d'affrontements qui avaient opposés fascistes et antifascistes devant les meetings du FN pour voir à quel point cette méthode de lutte handicape l'extrême droite. A Grenoble, suite à une attaque en règle de la brasserie qui accueillait Le Pen, les meetings suivants du FN furent pour ainsi dire réduits à la clandestinité, avec un public réduit. A Limoges même, l'activité antifasciste radicale menée depuis une vingtaine d'années par le SCALP, les Redskins, et soutenue par le tissu associatif, politique et syndical, a complètement rayé de la carte toute apparition, propagande ou implantation de l'extrême-

droite locale. En effet, les actions menées, les pressions, ont jusqu'à maintenant contraint les fascistes à dissoudre toutes leurs organisations et à abandonner toute tentative d'en reconstruire dans notre région.

Pour se développer, une organisation fasciste doit occuper le terrain afin de se donner une dimension de masse. Elle recrute des notables, des bourgeois, qui évitent de préférence la violence, mais ses rangs sont également peuplés de personnes mettant en avant le culte de la force, de la virilité. Elle donne à des êtres frustrés et déclassés une fierté d'eux-mêmes en les intégrant dans une organisation de masse.

Une organisation fasciste qui subit une série de défaites est donc vouée à perdre rapidement ses militantes.

Notre tactique est belle et bien payante, comme peuvent le montrer les camarades anglais antifascistes qui empêchèrent systématiquement dans les années 80 toute réunion ou manifestation fasciste par des mobilisations de masse, des marches et des actions coup de poing. L'ascension du National Front anglais avait été en grande partie stoppée par cette stratégie, les fascistes perdant petit à petit leur implantation dans les quartiers populaires après avoir reçu une série de raclées.

Concernant l'affrontement avec la classe bourgeoise et le capitalisme qui est quotidien et qui se durcit, nous pensons que l'arme principale de l'autodéfense est évidemment de rejoindre les organisations de classe (qui ne peuvent être, selon cette définition, que les syndicats de classe et de lutte), se préparer, s'organiser et analyser collectivement la situation, car l'autodéfense doit s'adapter au contexte de lutte.

L'autodéfense prolétarienne, quand elle est utilisée de manière cohérente selon sa vocation, est la clé qui fait passer une situation pré-révolutionnaire à une situation révolutionnaire. Protéger le prolétariat dans sa lutte revendicative, dans son combat de lutte de classe, veiller à la victoire de notre rapport de force, c'est permettre au prolétariat d'avancer vers la Révolution Sociale et enfin d'arriver à son émancipation totale.

Nous contacter: peaux_rouges@yahoo.fr

Cette brochure n'est pas faite par un groupe avant-gardiste, une élite pour donner des leçons dans ce domaine. Elle permet, avec la formation reçue et l'expérience acquise, de mettre en évidence un outil de protection dans la tâche de la lutte et de la revendication, de proposer quelques conseils. L'autodéfense prolétarienne est destinée à être utilisée massivement par toute personne mobilisée et déterminée dans l'objectif de la lutte de classe. L'organisation autogérée mais disciplinée est notre arme de résistance au présent mais également notre arme d'organisation et de gestion futures.

Histoire - Mémoire et exemples passés de l'autodéfense prolétarienne

D'un point de vue étymologique et de sens, l'autodéfense prolétarienne rentre dans la défense légitime contre une agression. Le prolétariat se défend légitimement contre une agression et s'organise en conséquence : c'est la lutte de classe.

L'autodéfense a pris et peut prendre plusieurs formes suivant les contextes. Les réactions violentes historiques de la classe ouvrière face à l'opresseur capitaliste peuvent être interprétées selon l'expression: « La meilleure défense, c'est l'attaque ». Toute organisation révolutionnaire de classe, de tout temps et en tout lieu, peut être prise comme de l'autodéfense à partir du moment où le prolétariat s'organise pour ne plus subir l'oppression et pour détruire celle-ci. C'est parce qu'il subit des attaques et qu'il ne veut plus être esclave que le prolétariat s'organise, et donc organise sa défense matérielle et morale au sein de ses organisations.

Selon cette définition, on peut donc considérer tout le passé du prolétariat organisé, surtout dans le monde syndical révolutionnaire, comme de l'autodéfense prolétarienne, ce qui est totalement vrai et juste.

Prenons alors quelques exemples concrets, des cas spécifiques, de groupes revendiqués de l'autodéfense prolétarienne. Ces groupes spécifiques interviennent notamment pour protéger le prolétariat de l'extrême droite, de nervis briseurs de grèves engagés par le patronat ou du bras armé de l'État, et mener des actions contre ceux-ci.

I.W.W et Black Panthers



Bill Haywood, au milieu avec un chapeau rond, et manifestation des IWW

Les États-Unis furent le théâtre de nombreux affrontements et de violences de classe depuis l'implantation de l'industrie, entre 1830 et 1930, jusqu'à l'apparition des « Black Panthers Party for Self-Defense » en 1966 (Lire « Dynamite ! » de Louis Adamic à ce sujet).

En plus de la diffusion en sous-terrain, d'individu à individu, l'auto-défense prolétarienne se propage également au sein des sociétés ouvrières secrètes comme les Molly Maguires vers 1860 (ces mineurs immigrés irlandais préconisaient le lynchage et le tabassage de tout patron qui abusait de son autorité sur les travailleurs) ; « l'armée de Coxey » en 1894 (il s'agissait de « bataillons de chômeurs et de crève-la-faim » qui défiaient le gouvernement américain) ; les affrontements rangés entre la Fédération des Mineurs de l'Ouest et les « jaunes » (travailleurs non-grévistes) ou les « cagnes » (police) durant lesquels émergea une figure clé



du syndicalisme de combat et au caractère bagarreur : Bill Haywood, surnommé « Big Bill » (à qui Jack London fera référence dans sa nouvelle « Grève Générale »).

Cependant, l'apogée de l'autodéfense prolétarienne ouvrière américaine arrive avec la création des « wobblies », plus connus sous le nom complet de : Industrial Workers of the World, en 1905 (organisation syndicaliste révolutionnaire, antiraciste et antisexistes).

Les IWW reçurent tout l'héritage de la légitime défense, de la violence des travailleurs contre la violence de l'Etat, du gouvernement et des patrons ; et engagea, par sa structure de classe et sa perspective révolutionnaire, les combats politiques – syndicaux, comme physiques, restés dans l'Histoire de l'Amérique comme étant les plus aigus et violents qui n'aient jamais opposé le Proletariat au Capital.

Les Black Panthers, mouvement révolutionnaire afro-américain et d'inspiration marxiste, se sont constitués en 1966 avec l'expérience d'auto-défense prolétarienne, armée, des IWW 60 ans auparavant. Le mouvement pour les droits civiques et les tensions qui montent entre suprémacistes blancs et noirs opprimés vont donner naissance à cette organisation qui aura pour but de lutter pour la liberté, l'égalité des droits et la protection de la communauté noire. Cette protection passe par une

organisation stricte et disciplinée, armée et déterminée. Ainsi, on retrouve les Black Panthers dans des patrouilles de surveillance pour veiller la nuit, le jour, au travail, dans la rue contre les agissements de la police et des groupes racistes radicaux ; au sein de groupes de protection de manifestation etc.... L'auto-défense armée est justifiée par le deuxième amendement de la Constitution américaine qui autorise le port d'arme.

BUND, Gardes Rouges et Gardes Noires

Russie. Le BUND (Union Générale des travailleurs juifs) se crée en 1897. Bien qu'il ait été aujourd'hui évincé de toute mémoire collective, ce syndicat révolutionnaire eut pourtant une influence considérable en Europe de l'est et dans le monde entier. Notamment parce qu'ayant une analyse marxiste, syndicaliste révolutionnaire et anarcho-syndicaliste, il a profondément implanté une culture et une conscience de classe dans les communautés juives où il était présent. Il s'oppose violemment aux rabbins alliés aux patrons qui, au nom de l'unité juive, combattait les mouvements de grève ; il contribue à l'alphabétisation des juifs en favorisant le yiddish (langue populaire des ouvriers juifs) au détriment de l'hébreu (la langue religieuse). Il se fait également remarquer par sa position anti-sioniste, anti-impérialiste et internationaliste, considérant que le devoir du prolétariat juif est de lutter avec ses camarades immigrés sur ses lieux de vie et de travail, pour une Révolution Sociale Internationale.

Contre les nombreux pogroms et actes antisémites, le BUND organisa des groupes d'autodéfense, formés au combat de rue, afin d'assurer la protection du prolétariat, de la classe populaire juive et de lutter pour les droits civiques, culturels, sociaux et politiques. Il fut définitivement liquidé dans les années 1930 par le Parti Communiste, n'appréciant pas la volonté d'indépendance de ces marxistes révolutionnaires vis-à-vis du parti.

Les Gardes Rouges forment un certain aboutissement du concept d'auto-défense prolétarienne (avant qu'elles ne dérivent petit à petit en groupe de répression et de flicage sous le parti bolchévique). Elles désignent les détachements ouvriers armés, formés au cours de la Révolution de 1917 et prennent pour base l'organisation de ceux-ci durant la tentative de révolution de 1905. Ces groupes font leur apparition dans les usines lors des événements de février 1917 pour maintenir l'ordre dans la ville et être parés à toute éventualité réactionnaire et contre-révolutionnaire. Car la réappropriation des outils de production par le prolétariat est le point clé d'une situation révolutionnaire et surtout de sa suite. Les Gardes Rouges forment la première armée révolutionnaire avant « l'armée rouge » et sont constituées surtout de régiments d'infanterie et de cavalerie.

Les Gardes Noires représentent un point intéressant de l'autodéfense armée mais compliqué sur le point de l'histoire et du contexte. Elles sont formées à Moscou par la Fédération Anarchiste, pour défendre ses locaux contre les appareils répressifs bolchéviques. Trois éléments sont à prendre en compte : la concentration et la centralisation des pouvoirs dans les mains du parti bolchévique ; le traité de Brest-Litovsk signé entre bolchéviques et réactionnaires capitalistes, qui assure la paix et donc en un certain sens l'arrêt de la Révolution ; et la répression qui s'abat sur les révolutionnaires qui ne se sont pas affiliés au Parti.

• **La participation à une manifestation illicite.** Le décret-loi du 23 octobre 1935 dispose que «sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et, d'une façon

générale, toutes manifestations sur la voie publique». Concrètement, la déclaration est faite, contre récépissé, auprès du maire, du préfet de police à Paris, ou du préfet ou du sous-préfet en zone de police d'État, au moins trois et au plus quinze jours francs avant la manifestation. Elle est signée par trois des organisateurs qui indiquent le but, la date, l'heure du rassemblement ainsi que l'itinéraire projeté. L'autorité peut interdire la manifestation si elle est de nature à troubler l'ordre public. L'organisation d'une manifestation non ou inexactement déclarée ou interdite est punie de 6 mois d'emprisonnement ; la participation à une manifestation en étant porteur d'une arme est punie de trois ans d'emprisonnement.



• **Les attroupements**, c'est-à-dire «tout rassemblement de personnes sur la voie publique ou dans un lieu public susceptible de troubler l'ordre public», la loi autorise la police à les disperser par la force après des sommations infructueuses (articles R.431-1 à 431-3 du Code pénal). Plusieurs infractions découlent de ces textes. Tout d'abord, le simple fait de participer à un tel rassemblement est puni de trois ans d'emprisonnement. Mais surtout, le fait de continuer de participer à un attroupement après les sommations de dispersion est puni d'un an d'emprisonnement et de cinq, si le participant est porteur d'une arme. La provocation à l'attroupement (le fait, par paroles ou écrits, de tenter d'organiser un attroupement) est, quant à elle, punie d'un an d'emprisonnement, mais de sept si la provocation a été suivie d'effet.

• **Les entraves «par menaces, coups, violences, voies de fait, dégradations» à la liberté du travail, d'association, de réunion ou de manifestation** sont punies de trois années d'emprisonnement (une seule pour l'entrave à la liberté d'expression).

• **Le décret «anti-cagoules»** du 19 juin 2009. Une contravention de cinquième classe (c'est-à-dire punie de 15 000 euros d'amende et insusceptible de conduire en garde à vue) qui consiste à «dissimuler volontairement son visage afin de ne pas être identifié dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique» (art. R.645-14 du Code pénal). Le procureur de la République devra donc prouver, pour que vous soyez condamnés : que vous avez dissimulé votre visage afin de ne pas être identifié (et non parce que vous avez froid ou pour ne pas transmettre la grippe) ; que cette dissimulation faisait craindre des troubles à l'ordre public (et donc que vous vous apprêtiez à commettre du vandalisme, ou étiez en compagnie de personnes qui le faisaient).

• **Sur le contrôle d'identité et les fouilles.** Stratégique parce que les fouilles et contrôles d'identité sont à la source de la constatation de très nombreuses infractions, en l'occurrence les plus «rentables» en termes de statistiques policières. Ainsi, les infractions à la législation sur les étrangers, les petites détentions de stupéfiants, les ports d'armes (bombes lacrymogènes, couteaux), sont presque toujours révélés par des contrôles d'identité et / ou des fouilles. Plus généralement, ces procédures peuvent être utilisées lors des manifestations, pour écarter ou isoler certains manifestants. Désastreuse pour les manifestants parce qu'à n'en pas douter, pressée par une politique du chiffre, la police se distingue en ces matières par un respect ariable des procédures, contrôlant parfois des individus en dehors du cadre posé par la loi. Désastreuse aussi parce que fouilles et contrôles d'identité dégénèrent souvent en procédures d'outrages et de rébellion. Désastreuse enfin parce que - quelle que soit la façon dont se déroule votre contrôle - ce sont les policiers qui rédigent la procédure, et vous aurez bien du mal à faire la preuve contraire de leurs déclarations.



• **La loi «sur les bandes»** votée en Octobre 2009 à l'initiative de Christian Estrosi prévoit trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (qui peuvent être aggravés si les personnes concernées dissimulent volontairement leur visage) pour le nouveau délit de "participation à une bande violente". Elle contient aussi une nouvelle infraction réprimant la participation à un groupe ayant "l'intention" de commettre des violences. Les intrusions dans un établissement scolaire seront sanctionnées d'un an de prison et 7500 euros d'amende, quant à l'occupation "en réunion" des halls d'immeuble, ce sera deux mois de prison et une amende de 3.750 euros.

Plus de détails en allant voir le guide du manifestant fait par le syndicat de la magistrature: www.guidedumanifestant.org

expliquer très précisément au policier pourquoi vous décidez de ne pas parler et lui demander de l'écrire très précisément sur un procès-verbal d'audition et ce, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les raisons de votre attitude); de savoir de quelle infraction on est accusé, de voir un médecin (il faut systématiquement le demander même si on n'a pas subi de violence policière) et un avocat (lui expliquer le plus précisément possible la situation) : il faut le demander à l'agent de police présent dès la 1ère heure de GAV (demande renouvelable après la 24ème heure). L'avocat peut être vu à la 1ère, 20ème et 36ème heure.

- Toujours refuser la comparution immédiate.

- Pour le procès-verbal, mêmes consignes que pour le contrôle d'identité, si l'exercice d'un de vos droits vous a été refusé ou ne vous a pas été signifié par le policier, faites noter sur le procès-verbal que vous avez demandé ce droit, ou notez le vous-même avant de le signer. Parlez-en impérativement à votre avocat, car le non-respect de vos droits rend toute la procédure nulle. Relisez très attentivement le procès-verbal : une incompréhension ou une mauvaise interprétation par le policier de ce que vous avez voulu dire est toujours possible. Sachez que vos procès-verbaux d'audition auront une importance majeure pour la suite de la procédure. Si le procès-verbal ne vous semble pas correspondre à ce que vous avez voulu dire, demandez au policier de modifier les points litigieux. S'il refuse, vous pouvez refuser de signer le procès-verbal. Dans ce cas, écrivez le plus précisément possible, en bas de ce procès-verbal, la raison pour laquelle vous refusez de le signer et les propos retranscrits avec lesquels vous n'êtes pas d'accord.

- Il peut arriver que des policiers vous conseillent instamment d'avouer les faits afin d'obtenir une décision plus avantageuse ou pour être plus rapidement remis-e en liberté. Vous devez savoir que ce «marchandage» n'est absolument pas légal. Réfléchissez bien car en pratique, si vous avez avoué les faits sur procès-verbal, quelles qu'en soient les raisons, vous n'aurez par la suite quasiment plus aucune chance d'être cru-e par le juge ou le procureur, si vous revenez sur vos aveux.

- A la fin de la garde à vue vous pouvez : soit être relâché sans rien ; soit être convoqué ultérieurement pour votre procès (la convocation ne pouvant être inférieure à 2 semaines), soit passer en procès le jour même ou le lendemain en « comparution immédiate ».

EN CAS DE VIOLENCES POLICIERES :

- Les policiers n'ont évidemment pas le droit de vous faire subir des violences, ni physiques, ni morales, au cours de la garde à vue (art.222-13 du CP et art. 3 de la Convention européenne des droits de l'homme). Si c'est le cas, mentionnez à la fin de votre procès-verbal, au moment de la signature, que vous avez été victime de violences.

- On peut porter plainte par lettre recommandée auprès du doyen des juges d'instruction, auprès de l'IGS et de la CNDP.

- Penser à prendre des photos des blessures, à garder les vêtements tachés de sang (s'il y en a), à demander un constat des blessures et une interruption temporaire de travail (ITT) aux urgences ou à son médecin. Parlez-en au commissariat à tous les policiers que vous rencontrez, à d'autres gardés à vue, à l'avocat (qui pourra faire des observations jointes dans la procédure) et, bien sûr, au procureur de la République lors de la prolongation ou si vous êtes conduit au tribunal. Le principe est de se constituer un maximum de preuves au soutien d'une plainte future éventuelle.

- Contacter une association luttant contre les violences policières.

A PROPOS DES DIFFERENTS ASPECT LEGAUX ABORDES :

- **La rébellion et les violences:** La rébellion consiste à «opposer une résistance violente» à des personnes dépositaires de l'autorité publique (policiers ou gendarmes) ou chargées d'une mission de service public (contrôleurs de bus, par exemple) agissant dans l'exercice de leurs fonctions. Ce délit se distingue des violences pures, car il ne suppose pas que des coups soient portés. Il suffit juste que la personne ne se laisse pas faire durant une interpellation ou un contrôle d'identité. La rébellion «simple» est punie de six mois d'emprisonnement et d'un an d'emprisonnement lorsqu'elle est commise en réunion (à plusieurs), de trois ans lorsqu'elle est commise avec une arme et de sept ans lorsqu'elle est le fait de plusieurs personnes armées. Le fait, par des cris ou des écrits, de demander à d'autres de se rebeller est un délit puni de 7 500 euros d'amende. Par ailleurs, toute violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique, quelle que soit sa gravité, est un délit puni d'emprisonnement.

- **L'outrage** consiste en des «paroles, gestes ou menaces, des écrits ou images, l'envoi d'objets quelconques, de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction» d'une personne protégée par la loi. De nombreuses professions sont protégées : les dépositaires de l'autorité publique, les inspecteurs et contrôleurs du travail ou de la formation professionnelle, les agents d'un réseau de transport public (6 mois d'emprisonnement encourus), les personnes chargées d'une mission de service public (professeurs, infirmiers : 7 500 euros d'amende encourus). À noter que, depuis une loi du 18 mars 2003, le drapeau et l'hymne national sont susceptibles d'être victimes d'un outrage (7 500 euros d'amende encourus si l'auteur agit seul, mais 6 mois d'emprisonnement si plusieurs personnes agissent de concert).



Les Gardes Noires apparaissent donc avec cinquante unités locales coordonnées par un état-major librement accepté, armées de fusils et de grenades. Les Gardes Noires provoquèrent l'inquiétude des bolchéviques, pensant à une tentative de putsch. Ces derniers passèrent à l'action lorsque les Gardes Noires confisquèrent l'automobile de l'ambassadeur américain et firent pression sur celui-ci pour la libération de révolutionnaires aux États-Unis. Dans la nuit du 11 au 12 avril 1918, un affrontement violent opposa les Gardes Noires aux forces répressives du nouveau pouvoir, venues pour attaquer les locaux anarchistes. Une soixantaine de morts et environ 600 arrestations, c'est la fin des Gardes Noires.



Gardes Rouges, mai 1917

Formations de Défense Prolétarienne et Arditi Del Popolo

Italie. **Les Formations de Défense Prolétarienne** sont les premières formations combattantes d'opposition au fascisme, nées spontanément entre 1920 et 1922, et organisées militairement en Front uni.

Le parcours qui mène, en 1921, à une scission au sein de l'association des Arditi d'Italie (association d'anciens combattants de la première guerre mondiale) se fait en réaction à plusieurs assauts perpétrés par les squadristes (équipes d'action fasciste) aidés de certains Arditi contre des Bourses du Travail, des chambres syndicales, des piquets de grèves et occupations, attaques de meeting et rassemblements, assassinats de militant-es syndicalistes et politiques...

Alors que la majorité des Arditi d'Italie rejoignent le fascisme ou restent passifs face à sa montée, une partie d'entre eux créent **les Arditi del Popolo**, qui est la première organisation antifasciste d'autodéfense armée à exister en tant que telle sur le plan mondial. Elle regroupe en grande majorité les syndicalistes révolutionnaires avec des libertaires et des communistes du PCI qui sont venus les rejoindre. Elle montre sa volonté de défaire le fascisme sur le plan symbolique et culturel (futurisme), le logo de l'organisation est une tête de mort avec une couronne de laurier et de feuilles de chêne et un glaive rouge entre les dents ; ou encore une couronne de laurier avec le glaive rouge au milieu.

Le 6 juillet 1921, une dizaine de jours après leur création, les Arditi Del Popolo font leur première apparition publique lors d'une manifestation antifasciste à Rome. Ils défilent à 2000, armés, sous le commandement d'Argo Secondari (anarchiste), aux côtés des organisations ouvrières syndicales révolutionnaires (USI). Échos et succès à travers tout le pays.

Durant l'été 1921, 140 sections de la Lombardie à la Sicile se forment et structurent 20000 adhérents. Le dénominateur commun est l'appartenance de classe et la volonté d'organiser militairement la défense du prolétariat contre un fascisme qui reçoit l'aide financière et juridique de la bourgeoisie et du grand capital et l'aide militaire des forces de l'Etat. Ces sections s'appuient sur une action locale, chaque localité a sa section de défense. Dans toute l'Italie, les incursions fascistes se font balayer par les bataillons Arditi del Popolo, notamment à Viterbe, Livourne, Sarazana et Ravenne. Du 9 au 13 octobre 1921, des barricades se lèvent dans

Brochure de l'Autodéfense Proletarienne.

les quartiers populaires de Rome (notamment à San Lorenzo) contre la tenue du congrès du Parti National Fasciste. Les combats de rue menés par les Arditi del Popolo font subir de nombreuses pertes du côté fasciste, les paralysant dans le centre ville.

Malgré ce succès et l'organisation puissante de l'autodéfense prolétarienne, le mouvement est conduit à la clandestinité avec le décret sur les groupes armés (les fascistes n'en seront pas inquiétés), l'affaiblissant, et par la trahison ou le manque de soutien politique ; le Parti Socialiste Italien qui signe un pacte de pacification avec l'ennemi et le Parti Communiste qui interdit ses militants d'entrer dans les Arditi del Popolo par sectarisme, malgré la volonté contraire de Lénine.



défilé des Arditi del Popolo

Reichsbanner et Rote Frontkämpferbund

Allemagne. Confrontés au succès de la propagande fasciste – nazie, qui par une mise en scène brutale mais efficace frappe les sens et empêche la réflexion critique d'individus immergés dans une symbolique paramilitaire (uniformes, défilés, drapeaux, hymnes) ; et obligés de se défendre face aux agressions permanentes, le SPD (Parti Social-Démocrate Allemand) et le KPD (Parti Communiste Allemand) forment leurs propres groupes d'autodéfense.

En 1924, le SPD crée le **Reichsbanner**, première organisation marxiste à emprunter ses méthodes à l'adversaire. Elle défile en uniforme avec fanfares et drapeaux. Succès immédiat. Elle compte un million de membres actifs.

Le KPD réagit également et crée le "**Rote Frontkämpferbund**" (RFB « front de combat rouge »), organisation de combat antifasciste, forte de 100 000 personnes et ouverte à tous. En plus de l'uniforme, ils ajoutent un cri "Rot Front !" et, répliquent au bras tendu, le célèbre poing levé. Les communistes concevaient le RFB comme le noyau de la future armée rouge allemande. Il était ainsi d'usage d'échanger des drapeaux entre régiments du RFB et l'armée rouge soviétique.

A partir de 1930, la montée du nazisme et de la violence oblige les organisations politiques de gauche et les organisations syndicales révolutionnaires (FAU) à accentuer la propagande symbolique et les pratiques de défense (création du Front d'Airain). Le symbole des trois flèches pointées vers le bas apparaît à ce moment, pour barrer les affiches de propagande national-socialistes, et montrer symboliquement à la population qu'une force supérieure au nazisme pouvait l'anéantir.

Les groupes d'autodéfense sont alors convaincus que s'ils veulent assurer la victoire finale contre le capital et le fascisme, la victoire de la Révolution Sociale, ils doivent assurer une rivalité et un combat sur le même terrain que le nazisme : la sollicitation émotive des masses.

Néanmoins, ces tentatives échouent petit à petit car de nombreux militants ouvriers s'inquiètent de cette dérive paramilitaire éloignée de leur univers : au niveau de la pratique, l'individu s'insère dans un ordre rigide, la raison décline au profit de l'instinct de lutte et du sentiment. La politique, auparavant pratiquée comme une patiente œuvre de propagande rationnelle et de formation s'efforçant de faire émerger la conscience de

Brochure de l'Autodéfense Proletarienne

mettre en place le soutien et les démarches). Avant de manifester, ayez sur vous des petits papiers où vous avez écrit votre nom et votre téléphone, pour pouvoir les distribuer en urgence aux témoins au moment où la police vous emmène et tâchez de prendre les coordonnées des témoins. Ces témoignages pourront se révéler cruciaux si vous contestez la version des policiers.

- Jeter son portable ou au moins l'éteindre, le mieux étant de l'éteindre dès le début de la manifestation.

LE CONTROLE D'IDENTITE:

• Le contrôle d'identité n'est pas un interrogatoire et la seule obligation qui vous est faite est d'établir votre identité. Vous n'êtes pas obligé de répondre à d'autres questions. Les étrangers doivent de plus justifier de la régularité de leur séjour sur le territoire français (visa), et donc toujours avoir leurs papiers sur eux.

- Il ne peut en théorie pas excéder 4 heures. Il peut se faire sur le lieu d'interpellation ou au commissariat.

• Une « palpation de sécurité » (« appliquer les mains par le dessus des vêtements pour s'assurer que la personne n'est pas armée ») peut être pratiquée (par un-e policier-ère du même sexe), mais pas de fouille en règle. Si on est maltraité pendant le contrôle, il faut absolument le faire figurer sur le procès-verbal (PV).

• Si l'on n'est pas mis en garde-à-vue, demander une copie du PV d'interpellation. Il ne faut signer que si l'on est d'accord avec ce qui figure dans le PV. Sinon, rajouter ce qui manque, et mettre un trait à la fin s'il reste du blanc sur la page, signer au plus près du texte. Vous n'êtes pas obligé de signer le P. V, surtout si certaines règles n'ont pas été respectées. Si on ne vous présente pas de P.V, réclamez-le. Refusez de signer si une obligation légale ne vous semble pas respectée et contactez un avocat dès votre sortie. Une copie vous est adressée dans le cas de votre refus.

LA VERIFICATION D'IDENTITE:

• Elle complète le contrôle d'identité. La police retient les personnes qui ont refusé ou sont dans l'impossibilité de justifier de leur identité. C'est aussi un moyen de pression utilisé par la police. Cependant ces vérifications sont soumises à certaines règles. La possession d'une carte nationale d'identité n'est pas une obligation légale. Aussi ne pas avoir ses papiers sur soi n'est pas une infraction, mais on risque alors une vérification d'identité.

• Le vérifié doit être présenté à un officier de police judiciaire (tous les policiers n'étant pas officiers de police judiciaire vous pouvez lui demander sa carte de police pour vous en assurer), qui doit le mettre en mesure de fournir par tous les moyens les éléments qui permettent d'établir son identité.

• La vérification d'identité peut se faire sur le lieu de contrôle ou dans le local de police dans lequel on est conduit. La vérification d'identité ne peut durer que 4 heures maximum. Cette durée commence au début du contrôle, dès qu'on est retenu par la police.

• La personne en vérification d'identité ne peut pas être gardée en cellule. Elle ne peut pas être emmenée pour être fouillée ou pour défaire ses lacets. Seule la palpation de sécurité qui consiste à " appliquer les mains par-dessus les vêtements " est permise.

• La vérification d'identité n'est pas un interrogatoire. Vous n'êtes pas obligé de répondre à des questions qui n'auraient pas comme simple et unique but de prouver votre identité.

• Le vérifié peut faire prévenir le procureur de sa rétention. Le vérifié peut prévenir à tout moment sa famille ou toute personne de son choix. L'officier de police judiciaire peut aussi le faire à votre place.

• La prise d'empreintes et de photos n'est possible seulement que si c'est l'unique moyen d'établir l'identité de la personne. De plus, cela ne peut se faire qu'après une autorisation du procureur ou du juge d'instruction.

• La vérification d'identité fait l'objet d'un P. V. sur lequel sont mentionnés : le jour et l'heure du contrôle, la durée de la rétention et le motif de la vérification d'identité, les conditions dans lesquelles le vérifié a été avisé de ses droits et a pu les exercer, les mesures prises. Pour le PV, idem que pour le contrôle d'identité.



LA GARDE A VUE (GAV):

C'est une privation de liberté. L'intéressé, bien qu'il ne soit pas encore mis en examen, est détenu dans les locaux de la police pour les besoins d'une enquête.

• Elle peut être annoncée au plus tard après les 4 heures de contrôle d'identité, mais elle doit être signifiée. Dans le pire des cas elle ne peut excéder 4 jours. Le plus souvent elle ne dépasse pas 48 heures, soit le renouvellement des premières 24 heures - s'il existe des indices faisant présumer que la personne a commis ou s'approprié à commettre un délit. Pendant la GAV, on peut subir une fouille à corps, pratiquée que par un-e agent du même sexe.

• On a le droit de : faire prévenir sa famille ou un proche, de se taire ou de dire que l'on n'a rien à déclarer (mais il vaut mieux dans ce cas

AVANT LA MANIFESTATION:



- Proscrire la consommation des produits qui modifient le comportement (alcool, drogues...); ne pas en avoir sur soi.
- N'avoir sur soi ni répertoire (ou listes de contacts, carnets d'adresses), ni agenda.
- Pas de couteau ou tout ce qui peut passer pour une « arme par destination » (y compris du matériel scolaire type ciseaux ou compas).
- S'écrire sur la main ou connaître par coeur le numéro d'un avocat.
- Laisser à quelqu'un ses nom, prénom et date de naissance. Prévenir ses proches/amis/parents/colocataires qu'on participe à

cette manifestation, de façon à ce que quelqu'un s'inquiète rapidement si vous n'en revenez pas.

- Avoir une pièce d'identité ainsi que deux euros au minimum (le délit de vagabondage est très simple à prouver et donne droit à une interpellation et une garde-à-vue).
- S'habiller de manière discrète, avec des vêtements sombres, des chaussures bien attachées et adaptées à la course. Éviter tout signe vestimentaire distinctif.

PENDANT LA MANIFESTATION :

- Rester groupés, ne pas courir, ne pas donner d'autocollants de son orga aux inconnus. Faire attention aux ruelles perpendiculaires lors du parcours, ne jamais quitter le cortège (et surtout pas seul). Ne laisser personne seul. De même, ne vous retrouvez jamais entre la manifestation et la police.

- Garder l'œil sur les copains et sur les individus suspects (personne seule, âge inadéquat, qui pose des questions, prend beaucoup de photos, suit certaines personnes en particulier) sur les caméras, les appareils photos.

- Ne jamais donner son nom, des informations personnelles (motivations, intentions) ou sur la manifestation (organiseurs, trajet, action prévue...) à quelqu'un qu'on ne connaît pas ou très vaguement, même s'il se présente comme journaliste (les policiers en civil dans les manifs ne sont pas un mythe).



LA DISPERSION – APRES LA MANIFESTATION :

- C'est le moment le plus crucial, souvent celui des affrontements et des interpellations. Ne pas se trouver seul, toujours rester face aux forces de l'ordre. Ne pas courir. Ne pas se faire remarquer. Ne laisser personne seul sur le lieu de la dissolution. Les arrestations peuvent se faire au hasard sur des individus isolés.

EN CAS D'AFFRONTEMENTS AVEC LA POLICE :

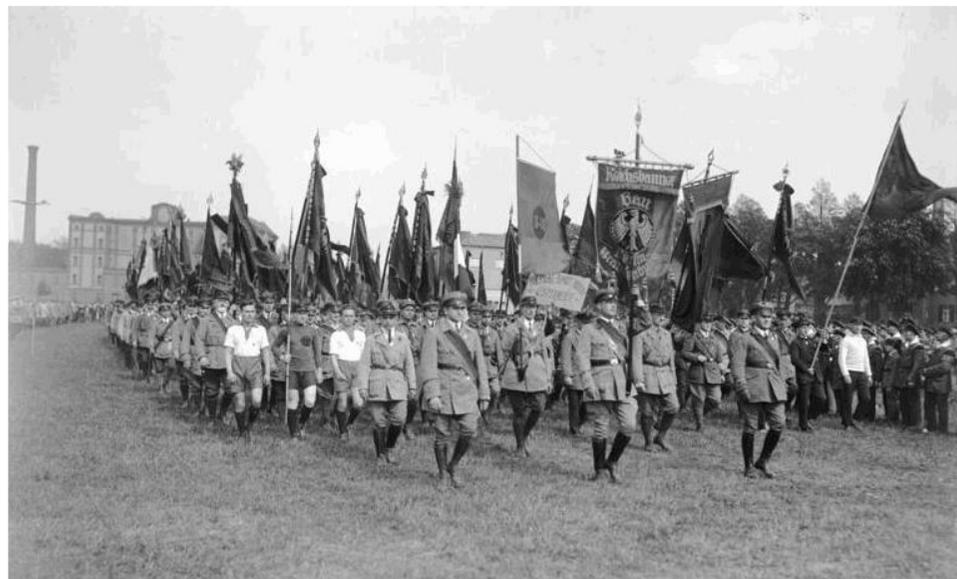


- Si c'est une charge policière : ne jamais tourner le dos aux policiers, rester autant que possible calmes et unis, un bloc résiste mieux que des individus isolés.
- S'ils utilisent des gaz lacrymogènes : utiliser écharpes enduites de citron pour prévenir l'entrée du gaz dans les yeux, la bouche, le nez. Utiliser du sérum physiologique pour se laver les yeux ensuite, surtout pas d'eau, et ne surtout pas boire d'eau non plus (plutôt du soda). Ne pas garder au contact de la peau des habits, écharpes, qui sont imprégnés de gaz, cela va continuer de brûler. Le gaz attaque les muqueuses, les parties humides, les yeux, la gorge, les poumons...
- Ne jamais ramasser une grenade à la main, quelle qu'elle soit. Se méfier des tirs tendus, des flash-ball (grosses balles en caoutchouc), et des tasers.

EN CAS D'INTERPELLATION :

- Rester calme ; le délit « d'outrage et rébellion » tombe dru. Ne pas résister, lever les bras et crier « je n'oppose aucune résistance », se laisser faire.
- Crier son nom, son lycée/sa fac ou tout autre élément pouvant vous identifier (de toute façon, les policiers le découvriront vite si tu ne le dis pas, mais le dire permettra à la manifestation de réagir très vite, et de

classe individuelle et collective, tend à se réduire à des cérémonies de masse... ce qui est une grave erreur.



Défilé paramilitaire de la Reichsbanner

Jeunes Gardes Socialistes et « Toujours prêts pour servir ! »

En France, malgré les nombreux affrontements de rue lors de l'affaire Dreyfus entre les anarchistes de Sébastien Faure (les seuls sur le moment à s'opposer physiquement aux fascistes, puis plus tard les syndicalistes révolutionnaires de la CGT) et l'extrême droite, il faut attendre les émeutes du 6 février 1934 pour que l'on prenne conscience du danger fasciste. Le poing levé, importé par les exilés communistes allemands, se développe de façon fulgurante associé au cri de "Rot Front !" et employé initialement dans les meetings pour rendre hommage aux camarades du KPD. Le poing levé devient l'expression corporelle par excellence de l'antifascisme.

De leur côté, les Jeunesses Socialistes créent au congrès de Toulouse les **Jeunes Gardes Socialistes (JGS)** : chemise bleue, cravate rouge, un slogan "Contre le fascisme, JGS ! Contre la guerre, JGS ! Pour le socialisme ! Révolution !". Cet uniforme est directement repris de celui des "faucons rouges", équivalent des scouts version SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière).

Marceau Pivert (qui incarne la tendance révolutionnaire des socialistes) crée dans la Fédération socialiste de la Seine les **TPPS (« Toujours Prêts Pour Servir »)** qui, en théorie, ne portent pas d'uniformes mais juste le strict nécessaire au combat de rue (matraques, couteaux, poings américains).

Les TPPS, tous volontaires et membres du parti sont organisés en sizaines, trentaines et centaines. Les JGS deviennent leur "section de réserve". Les TPPS se définissent comme "l'organisme officiel de l'autodéfense active de la région parisienne". Des textes internes détaillent l'attaque de vendeurs de journaux, de colleurs d'affiches, ou de réunions d'extrême droite. Ils sont très précis.

L'attaque d'une réunion se déroule ainsi : "équipe de choc, incursion rapide pour rendre la salle intenable, balayer les abords, filtrer et corriger les arrivants même loin du lieu de réunion". De fait, les TPPS et les JGS interdisent une réunion des Croix-de-feu à Conflans-Sainte-Honorine, et opèrent à la mise à sac, sanglante, de la permanence des « Camelots du roi » dans le XIVème arrondissement, entre autres. Ils deviennent ainsi particulièrement redoutés des fascistes. Mais, comme en Allemagne, la direction et de nombreux cadres SFIO (réellement convertis au parlementarisme et à la bureaucratie) n'admettent pas cette dérive paramilitaire et violente... La tension monte autour de l'activité des TPPS.



Le 13 juillet 1935, c'est contre l'avis des directions fédérales que Pivert fait disperser violemment la manifestation de Solidarité Française, le plus radical des groupuscules fascistes de l'époque.

Le 14 juillet, c'est avec l'accord de la Fédération de la Seine (d'où sont issus les membres du TPPS) mais contre celui du parti, que plusieurs centaines de TPPS et 500 JGS défilent, avec leurs propres mots d'ordre, dans le cortège unitaire. La pression monte lorsqu'il s'agit d'étendre aux radicaux l'accord électoral pour juin 1936 des socialistes et communistes ; beaucoup de JGS et TPPS issus des rangs les plus radicaux quitteront alors le parti. Paradoxalement, c'est lors d'affrontements en commun contre les fascistes que les jeunes socialistes et communistes ont concrétisé à la base l'accord électoral SFIO-PCF.

L'histoire nous montre donc que l'autodéfense prolétarienne doit se construire avec une certaine autonomie pour dépasser certaines directions et bureaucraties, reliée néanmoins directement ou indirectement à une/des organisations de classe et surtout ne pas dériver en groupe propre, avant-gardiste, qui se couperait de fait avec la masse. L'autodéfense doit être issue d'une ou plusieurs organisations, ou directement issue d'un mouvement social sous forme de commission.

L'organisation de l'autodéfense prolétarienne

Bien que l'autodéfense prolétarienne agisse et s'organise différemment selon les contextes (pré-révolutionnaire, révolutionnaire, post-révolutionnaire), on l'a vu plus haut (autodéfense armée, groupes de protection et formation de groupes d'action directe), le contexte aujourd'hui, en France ou en Europe, nous pousse à privilégier la formation de groupes prolétariens de vigilance antifasciste qui privilégient l'action de rue (comme les Redskins Limoges par exemple). Ils doivent être reliés à un réseau national ou international, mais surtout de préférence directement ou indirectement à une organisation de classe s'assurant ainsi de faire le lien entre l'action antifasciste, la contre-culture et l'activité politique, syndicale, révolutionnaire.

Le rôle de ces groupes est de faire face aux actions de l'extrême droite et de la droite conservatrice, et de protéger la propagation des idéaux de lutte de classe et les pratiques révolutionnaires. Concrètement, cela consiste d'abord à protéger les collages, les diffusions de tracts, les vendeurs de journaux révolutionnaires, les concerts alternatifs, les meetings politiques et les réunions syndicales, à s'assurer qu'il n'y ait pas de propagande de droite ou d'extrême droite dans les rues etc.

Deuxièmement, l'autodéfense assure la formation de Services d'Ordre au sein des mouvements sociaux populaires, des luttes corporatives et/ou interprofessionnelles, qui permettent la protection d'une action de masse (manifestations) qui a vocation à s'amplifier pour gagner le rapport de force.

Concernant le premier point, nous vous invitons évidemment à nous contacter ou contacter un groupe similaire existant. Concernant le deuxième, à savoir le Service d'Ordre (dans lequel les militant-e-s de groupes de vigilance et d'action antifasciste de rue sont presque toujours également présent-e-s) nous allons un peu plus détailler. En effet, le SO doit avoir une stratégie claire pour assurer la protection des rassemblements revendicatifs, sous quelque forme qu'il soit. Cependant, si le SO trouve toute sa place dans cette brochure, c'est parce que, tel que nous le concevons, il doit correspondre à une illustration d'une pratique d'autodéfense liée intrinsèquement à la lutte des classes, la protection du rapport de force. Il faut quand même garder à l'esprit que les propositions faites plus bas ne sont que théoriques et doivent toujours être adaptées au contexte de lutte, puisque le SO, dans la perspective révolutionnaire, n'est qu'un outil utile à un moment donné.

Le mouvement étudiant, lycéen, travailleur, de part une coordination cohérente pour assurer une unité de lutte et de pratiques collectives dans l'objectif de la victoire, doit former ses propres groupes d'autodéfense qui sont les services d'ordre.

Dans le cas du service d'ordre lycéen et/ou étudiant (car les SO de syndicats et de partis sont permanents et fermés), comme nous l'entendons, n'est pas là pour fliquer la manifestation. Le SO est issu de l'assemblée générale des lycéen-ne-s, étudiant-e-s ou travailleur-euse-s en lutte, au travers du comité de lutte, et veille au rapport de force en faveur du mouvement, dans un espace donné. Il assure donc ce rapport de force contre les éléments nuisibles, néfastes à celui-ci à l'intérieur et à l'extérieur de la manifestation, de l'action préparée ou spontanée, des piquets de grève, blocages et occupations.

deuxième rang de soutien mais la première ligne a une plus grande manœuvre, en effet elle peut se protéger, riposter, faire reculer les « forces de l'ordre » et être retirée, reculer grâce à celui qui les tient en deuxième ligne. Ce mode nécessite une grande formation et préparation au préalable car la moindre erreur de cohésion avec les autres groupes de trois en ligne peut être fatale.



AUTODEFENSE JURIDIQUE

Cette partie traite des droits et de l'attitude de la personne face à la police, à la justice et en manifestation. Ce n'est pas que nous soyons des adorateurs de la loi, mais connaître ses droits et les faire respecter c'est être capable de préserver cette toute petite marge de manœuvre dont il nous revient ensuite de savoir user, mais c'est aussi s'avancer sur un terrain où des personnes sont payées pour appliquer la loi et où nous, par contre, nous en payons parfois le prix fort. Connaître ses droits, c'est connaître les règles du " jeu " dans lequel on nous a embarqué de gré ou de force, c'est aussi connaître les peines encourues, pour ensuite agir en connaissance de cause. C'est se permettre de ne plus être complètement passifs face à la répression. Car la répression ne fait qu'augmenter, la France sera bientôt le pays le plus surveillé du monde, les prisons se construisent à toute vitesse, on modifie les lois et leur interprétation, afin d'enfermer et de contrôler toujours plus. Connaître ses droits, c'est enfin pouvoir percevoir la marge qui existe entre la loi et son application, c'est aussi se donner les moyens de comprendre ce qu'est le droit, à quoi il sert et qui il sert.



Ligne de SO à un rassemblement antifasciste

situation pour permettre à la manifestation de se replier, de reculer, c'est-à-dire prendre les premiers coups pour empêcher les forces de l'ordre de trop pénétrer dans le cortège. C'est lui qui intervient contre une interpellation en formant une chaîne autour de l'interpellé ou en essayant par tous les moyens de le retenir. C'est lui qui s'expose en premier à toute la répression car les forces de l'ordre visent d'abord ceux et celles qui sont organisées, ils savent qu'une manifestation avec un SO défaillant est une proie facile. C'est lui aussi qui s'expose aux retombées médiatiques et/ou juridiques éventuelles puisque les visages de ses membres seront très rapidement repérés tant par les « forces de l'ordre » que par les journalistes.

Face aux forces de l'ordre, le SO peut adopter deux modes défensifs.

L'un est de faire des chaînes de protection qui prennent tout le côté où l'intervention policière va se faire, cette chaîne prend toute la largeur de la rue pour éviter que les policiers ne s'en prennent aux points faibles qui sont les dernières personnes sur les deux extrémités. Les chaînes se forment au minimum sur 3 rangs, le SO doit évidemment faire preuve de rapidité pour montrer aux personnes derrière lui comment faire les chaînes de manière efficace car ces dernières ne le sont qu'avec l'appui massif des manifestant-e-s. Dans un contexte tendu, il est préférable que le SO ait certaines protections comme des casques de moto ou de chantier, des coquilles, des genouillères et des protections sur les coudes, gants etc... En plus d'être un minimum protégé cela permet d'impressionner lors d'un face à face.

La première ligne composée par le SO doit s'organiser pour qu'il n'y ait aucun espace au niveau de la taille, du bassin et des jambes, les corps doivent donc être collés et prêts à se contracter pour freiner l'impact de la charge et éviter que les forces de l'ordre ne s'infiltrent entre les individus scindant de suite la manifestation en deux et cassant toute protection (comme la préparation d'une mêlée au rugby). Il est d'ailleurs préférable d'avoir des jeans et des ceintures pour le SO, car pour coller les corps et les maintenir fermes entre eux, chaque individu doit mettre son bras droit sur le côté droit de la taille de son voisin à sa droite et faire pareil avec le gauche (cf dessin), attraper la ceinture avec la main et la tenir fermement. La deuxième rangée, elle, doit saisir de la main gauche la ceinture de son voisin de devant (la première ligne) et attraper la taille (le pantalon au niveau de la taille, les crochets du jean quand il n'y a pas de ceinture) de son voisin de droite. Le troisième reproduit ce schéma avec la deuxième ligne et ainsi de suite. Cette formation défensive permet d'éviter toute interpellation dans l'immédiat, et toute tentative de casser le rapport de force.

Ce mode défensif est efficace contre une charge, mais inutile de préciser que les coups de matraques et les gaz lacrymo cassent très vite cette défense car les mains et les bras étant pris et ne bénéficiant d'aucune protection, les chaînes restent fragiles. Elles sont efficaces pour dissuader et pour reculer de manière disciplinée.

Le deuxième mode est un peu calqué sur les « forces de l'ordre » et leur organisation d'intervention : au lieu de faire une grande chaîne, le service d'ordre se met par trois en triangle, deux se mettent devant et le troisième les tient tous les deux par la ceinture derrière. Ainsi, la ligne est quand même faite avec un



A l'intérieur de la manifestation, ces éléments sont : les Renseignements Généraux (RG), les policiers en civil, les indicateurs (« indic »), les policiers de la Brigade Anti Criminalité (BAC).

A l'extérieur, ce sont les policiers nationaux, les gardes mobiles (gendarmerie), les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) et les nervis fascistes et réactionnaires à la solde du système et de l'Etat.

Il faut savoir les reconnaître et prévoir leurs attitudes :

TYPE	SIGNES DE RECONNAISSANCE	COMPETENCES
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	Policiers en civil, voiture banalisée	Chargés de la surveillance, souvent plus âgés, passifs, récoltent tous les renseignements
BRIGADE ANTI-CRIMINALITE	Policiers en civil, voiture banalisée	Très actifs, chargés des interpellations musclées, pourraient se faire passer pour des manifestants.
POLICE NATIONALE	Uniforme bleu, fourgons blancs Police Nationale	Les premiers confrontés aux manifestants, équipement basique, interpellations
COMPAGNIE REPUBLICAINE DE SECURITE	Bleu marine, cercle jaune sur le casque, écusson rouge, fourgon blanc	Très équipés, organisés, entraînés pour les face-à-face et l'intervention en milieu urbain pour charger et disperser.
GENDARMERIE	Uniforme bleu, fourgons et voitures bleus	Militaires auxiliaires, dégagent le terrain et la circulation avant l'intervention des Gardes Mobiles
GARDE MOBILE	Casque et pantalon bleus, blouson noir, fourgon bleu	Militaires auxiliaires, plus entraînés, plus jeunes, plus protégés, plus actifs que les CRS

Le service d'ordre se réunit en commission, c'est-à-dire en groupe propre qui réunit des personnes déjà formées sur son rôle et prêtes à le pratiquer. Il établit à chaque veille de manifestation, d'action ou de mobilisation, l'organisation et l'attitude selon ce qui est prévu, voté. Toujours dans l'esprit de réussir le rapport de force et de protection, le service d'ordre doit connaître le terrain (trajets, rues etc...) sur lequel la manifestation ou l'action va s'engager (éviter les points d'étranglement, les petites rues etc...), percevoir tous

les risques éventuels et/ou bien réels, il est donc indispensable de se référer à des schémas et croquis d'emplacement et de mouvement selon une situation donnée. Il prend l'initiative de ralentir, stopper, accélérer ou arrêter la manifestation selon les problèmes rencontrés.

Ralentir pour permettre de reformer un cortège massif et carré car souvent l'allure rapide des manifestations entraine quelques dispersions et la création de trous dans les cortèges, ce qui permet aux forces de l'ordre de l'infiltrer et de le noyauter.

Le stopper lorsqu'une action, par exemple de débrayage, se fait afin qu'aucun manifestant ne se retrouve seul en revenant de l'action. L'accélérer soit pour fuir une charge, soit pour rattraper le reste du cortège.

Arrêter la manifestation s'il juge que les risques sont trop grands et que la sécurité des manifestant-e-s ne peut plus être assurée (s'il y a trop peu de monde pour partir en manifestation, en occupation ou en action qui nécessite du monde).

Tout « membre » du service d'ordre doit connaître les « pense-bêtes » juridiques face à la police, la justice, les comportements en manifestation, les initiatives à prendre en cas de problème, l'organisation face aux violences policières ou de groupes anti-blocage, anti-grève (chaînes et trinôme d'action) et savoir comment réagir en cas d'urgence (personnes blessée etc...). Connaître un numéro d'avocat par cœur. Il doit être prêt à réagir devant toute situation et éventualité. Le rôle déterminant du SO (et de l'autodéfense prolétarienne en général) est d'analyser une situation avant d'agir et d'adopter des comportements adéquats en fonction des événements. C'est pourquoi par la formation et les réunions propres, ces réactions doivent devenir des automatismes pour ne pas laisser place à l'hésitation.

Durant les réunions de commission, toute situation (de la moins pire à la plus grave) doivent être discutées, analysées, afin de mettre au point collectivement la réaction à adopter. Il est évident que les individus appartenant au SO doivent être tous et toutes sur la même longueur d'onde (l'hésitation face à une urgence peut se payer cher, et le manque de cohésion entraine un discrédit et donc un manque de confiance de la part des manifestant-e-s envers la protection qu'incarne le SO).

Le service d'ordre s'assure bien qu'au moment de la dissolution de la manifestation, les manifestant-e-s doivent partir par groupes de 4-5 personnes minimum, les personnes isolées sont des proies faciles pour la police en manque de quotas.

Schémas de service d'ordre et d'autodéfense

1) La Circulation

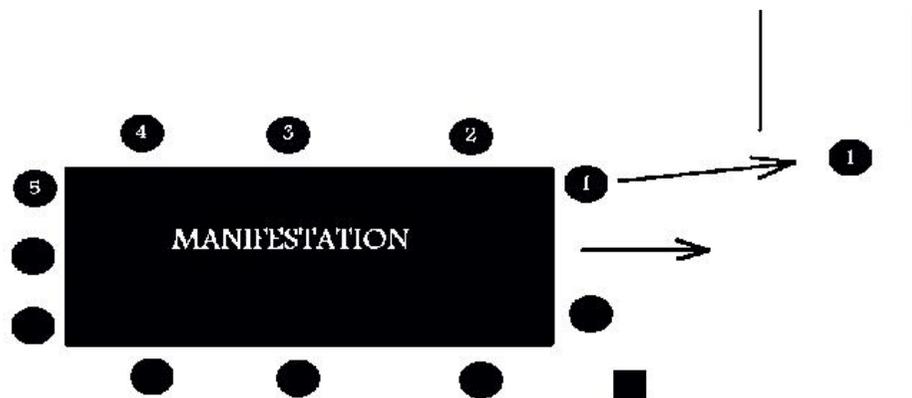


-  = Groupe de deux ou trois personnes
-  = Groupe volant, il fait le tour de la manif et transmet l'information aux autres

Le service d'ordre assure la circulation de la manifestation, et la circulation des voitures autour de la manifestation, avant et après son passage. Pourquoi ne pas laisser cette tâche à la police dont c'est pourtant le rôle (cela fait partie du droit de manifestation) ? Tout d'abord parce que quand c'est la police qui le fait, elle fait intentionnellement des erreurs, comme laisser passer parfois des voitures qui vont scinder le cortège en deux et permettre donc une éventuelle approche ou tentative d'interpellation. Cela rentre également dans la volonté des forces de l'ordre, au service des gouvernants et de l'ordre établi, que de créer des tensions et de détourner l'attention. Il est donc important que le cortège soit toujours compact, notre force c'est le nombre et la masse organisée de telle manière qu'elle soit impénétrable, imperméable. Assurer la circulation est également primordial dans le soucis d'autonomie du mouvement social, le service d'ordre, le mouvement en général, doit afficher sa détermination à vouloir s'auto-organiser, s'autogérer face aux « forces de l'ordre » en démontrant l'inutilité de celles-ci.

Selon l'ampleur de la mobilisation, on met sur les côtés latéraux de la manifestation soit deux binômes soit trois. Il est néanmoins préférable d'en mettre trois. Il faut mettre trois binômes voir davantage à l'arrière de la manifestation car c'est vers l'arrière que se passe en général la plupart des problèmes avec la police, la BAC et autres éléments extérieurs à la manifestation. Le but étant d'obliger les voitures de police qui suivent le cortège à rester à une distance suffisante de l'arrière de la manifestation.

Le binôme volant bouge en permanence et fait le tour de la manifestation en relayant à chaque binôme la moindre information concernant le mouvement des forces de l'ordre, les problèmes intérieurs ou le moindre sujet concernant la manifestation, les alentours.



En arrivant à une intersection, le binôme de proximité, avant gauche et/ou droit (selon la position de l'intersection), va bloquer la route pour éviter que les voitures ne passent au moment où la manifestation traverse. Le binôme volant vient en général aider à ce moment, pour qu'il y ait deux binômes. La manifestation avance, le binôme avant reprend sa place initiale et ce sont les binômes qui suivent sur le côté latéral de l'intersection qui prennent le relai jusqu'à ce que la manifestation soit complètement passée (1-2-3-4-5). C'est le même cas de figure lorsque la manifestation arrive à un rond point ou à une intersection de plusieurs routes.

2) La protection

Le rôle premier du service d'ordre est d'organiser la protection de la manifestation et de ses acteurs-actrices (manifestant-e-s, comité de luttes, coordination, référent-e-s et membres de commissions de l'assemblée du mouvement etc...) dans n'importe quel contexte ; la protéger lorsqu'elle est « passive » c'est-à-dire quand il n'y a rien qui « justifie » encore l'intervention policière, lorsqu'elle est sur l'offensive (actions), la défensive (face aux forces de l'ordre prêtent à charger ou gazer) et lorsqu'elle recule ou fuit (après une charge ou après un lancé de gaz lacrymo), le tout de manière organisée, cohérente et disciplinée.

Il est évident qu'il y a des situations difficiles à gérer, et que rien ne se passe vraiment comme ce que l'on souhaiterait (ni comme on l'a prévu), néanmoins l'objectif est de minimiser le plus possible les dégâts du côté des manifestant-e-s.

Le SO est donc formé moralement, dans le sens où il doit s'attendre à prendre les premiers coups. C'est lui qui va former les premières chaînes de protection face aux forces de l'ordre et décider de rester, continuer le rapport de force ou bien reculer avant l'affrontement. C'est lui qui assure la première ligne prête à gérer toute